

## Contrat d'Objectifs

**Permettre à l'ONCFS, d'être, en 2012, grâce à son organisation territoriale et à son expertise, un établissement public de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.**

Ce troisième contrat d'objectifs, signé le 13 février 2012, définit, pour la période 2012-2014, les nouvelles orientations de l'établissement.

Passé entre l'Etat et son établissement public, ce contrat est le fruit d'une participation active des services et d'une concertation approfondie avec les tutelles et les partenaires. Il s'inscrit dans un contexte en pleine évolution avec la volonté affirmée de l'Etat de créer les conditions favorables à une mutualisation des connaissances, des actions et des moyens, pour rendre plus performantes les différentes instances nationales, régionales ou locales, dans le cadre de la nouvelle gouvernance qui se dessine pour mieux gérer notre patrimoine naturel.

Les quatre axes stratégiques définis répondent à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et doivent conduire à mettre en place, au meilleur coût, un service public de l'environnement performant, à la mesure des ambitions portées par le Grenelle de l'environnement, des obligations internationales de la France et des aspirations croissantes de ses concitoyens.

### Les 4 axes stratégiques, 14 enjeux, 43 objectifs opérationnels

- **Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité ;**
- **Améliorer la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage ;**
- **Conforter la chasse comme élément essentiel de gestion durable de la nature et des territoires ;**
- **Poursuivre la construction d'un service public de l'écologie.**